

SOMMAIRE

- **Emploi cadres en Europe : chute « sensible » annoncée par l'APEC**
- **Bayer Shering Pharma : une centaine de postes de visiteurs médicaux supprimés**
- **Académie de Créteil : recours aux précaires pour les remplacements**
- **Assistance Publique Hôpitaux de Paris : démissions collectives contre les suppressions d'emplois**
- **Statistiques du chômage : nouvelle présentation contestée**
- **Thales Alenia Space : le suicide d'un salarié à son domicile reconnu « accident du travail »**
- **Cadres et non cadres : les différences de traitements ne vont pas de soi**
- **Ministère de la Culture : grève contre les suppressions de poste et les restrictions budgétaires**
- **Petite enfance : « Pas de bébés à la consigne ! »**
- **Formation continue : un salarié sur deux n'en a pas bénéficié depuis trois ans**
- **Immobilier : coup de froid sur l'accession à la propriété**
- **Santé au travail : réprimer ses émotions n'est pas bon pour le coeur**
- **« La mise à mort du travail » : rencontre avec les réalisateurs à l'Arche de la Défense**

ÉDITO

CHARTRE POUR L'ENCADREMENT : OUVRIR LE DÉBAT SUR NOTRE PLACE, NOTRE RÔLE



Le remarquable documentaire « *La mise à mort du travail* » récemment diffusé en prime time sur France 3 a montré, non seulement les dégâts humains, mais aussi les causes et les ressorts perfides de cette mise en pièces du travail par les modèles dominants du management. Depuis vingt ans, l'entreprise est mise au profit des financiers et non au service des besoins humains sociaux et économiques. Tous les objectifs sont dirigés vers les profits des actionnaires financiers qui exigent des taux de rentabilité à deux chiffres. Cette nouvelle donne a profondément changé les méthodes de gouvernance. Elle a modifié complètement la conception même du travail et de son organisation. La valorisation à court terme des sociétés exigée par les marchés financiers se traduit par des baisses d'effectifs, des réductions de coûts, des restructurations et toujours plus d'automatisation. La conquête du pouvoir par les marchés financiers a pour corollaire la mise sous contrôle des managers. Les salaires sont individualisés, les politiques salariales débouchent sur le paiement du poste de travail sans référence aux critères liés à la qualification et aux responsabilités et aggravent la concurrence entre salariés. La course à la

performance et à la productivité sont des obstacles à la qualité du travail.

Cette situation interpelle particulièrement le personnel de l'encadrement. La majorité des salariés, notamment des ingénieurs, cadres et techniciens, exprime le besoin de reconnaissance, de leur utilité sociale, de leurs responsabilités et de leurs qualifications. Ils rejettent le pouvoir abusif, la manipulation, les décisions prises par des directions sans expérience du terrain et du métier, les formes de management sournoises qui conduisent à la soumission ou au suicide. Ils revendiquent de participer aux affaires de l'entreprise mais ils sont soumis à des injonctions paradoxales « *le profit à court terme ou la porte* », alors que leur rôle est d'assurer la pérennité et le développement à long terme de l'entreprise.

L'UGICT-CGT entend ne pas laisser les cadres seuls et isolés face à cette situation où les entreprises leur imposent de jouer contre leur camp. Les cadres n'ont pas envie de se laisser enfermer dans le discours dominateur et aliénant des financiers. La CGT des cadres et technicien-nes a décidé de lancer et mettre en débat une « *Charte pour l'encadrement* » visant à « *obtenir des droits nouveaux pour un rôle contributif de l'encadrement* ». L'UGICT-CGT veut avec cette Charte, lancer le débat pour que les cadres partagent leur expérience et confrontent leurs points de vue sur ce management toxique qui individualise, classe les salariés, pousse à la surcharge et à la destruction.

Cette Charte de l'encadrement vise à dégager des positions revendicatives, à redéfinir le rôle et la place de l'encadrement dans le travail leur conférant des droits pour développer la dimension collective du travail, en lien avec les règles du métier et non celles des actionnaires, dans une perspective de développement durable et socialement responsable. Un des axes revendicatifs majeurs de l'UGICT-CGT est de construire un management alternatif socialement responsable qui replace le travail et l'humain au centre des organisations et des entreprises.

Emploi cadres en Europe : chute « sensible » annoncée par l'APEC



Les entreprises de huit pays de l'Union européenne et de la Suisse, interrogées en juin par l'Association Pour l'Emploi des Cadres (APEC) envisagent de recruter entre 360 000 et 420 000 cadres sur la période juillet 2009-juin 2010, soit une chute « sensible » comprise entre 9 % et 22 % par rapport à la même période de 2008-2009. Ces niveaux seraient « proches de ceux observés sur la période 1993-1996, période durant laquelle le marché de l'emploi cadres européen a subi les répercussions de la crise de 1993 et a stagné à des niveaux historiquement bas », observe l'APEC. En France, de 82 000 à 101 000 cadres pourraient être embauchés entre juillet 2009 et juin 2010, soit une baisse comprise entre 5 % et 23 % sur un an.

Bayer Schering Pharma : une centaine de postes de visiteurs médicaux supprimés

La filiale du groupe Bayer (798 salariés en France) a annoncé la suppression de 134 postes de visiteurs médicaux en France. Bayer Schering Pharma justifie le plan social par la « montée des génériques », « la part croissante des produits hospitaliers » alors que le marché de ville connaît « une très forte décélération de sa croissance », « le renforcement de la régulation » et encore « le renforcement continu des contraintes économiques et financières émanant des pouvoirs publics ». Les organisations syndicales de Bayer Santé ont demandé la tenue d'un comité européen extraordinaire au siège de Bayer à Leverkusen (Allemagne).



Académie de Créteil : recours aux précaires pour les remplacements



La CGT-Educ'Action, SUD-Education, SE-Unsa et la FCPE, déplorent « le manque de personnels formés et titulaires » et le recours récurrent à des « précaires » dans les établissements du 1^{er} et du 2nd degré de l'académie de Créteil. « Les titulaires sur zones de remplacement (TZR) sont de moins en moins utilisés comme remplaçants mais comblent souvent des postes vacants à l'année. Conséquence : ce sont plus 2 500 enseignants non titulaires qui font office de remplaçants », estiment les organisations. « L'Éducation nationale ne se donne pas les moyens pour que les remplacements soient assurés correctement », concluent-elles, en demandant « le recrutement de personnels titulaires avec un statut de fonctionnaires d'État ».

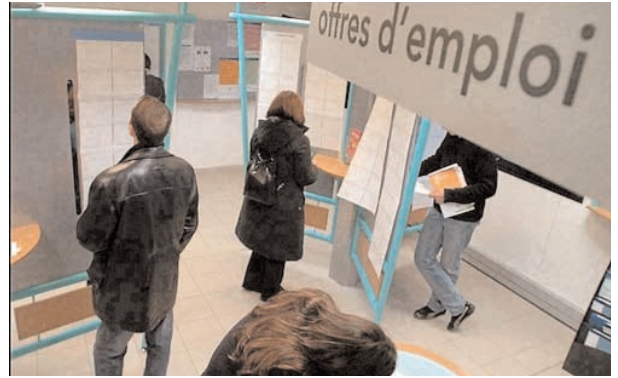
Assistance Publique Hôpitaux de Paris : démissions collectives contre les suppressions d'emplois

La plupart des médecins occupant des postes de responsabilité à l'Assistance publique-Hôpitaux de Paris démissionneront si le projet de suppression de milliers d'emplois dans les prochaines années n'est pas revu, a prévenu mercredi le professeur Pierre Coriat, président de la Commission médicale d'établissement. Lui-même déjà menacé de démissionner de cette fonction, jugeant que « la communauté médicale ne peut pas cautionner une politique qui aboutirait à une destruction de l'AP-HP ». Il a indiqué à l'AFP avoir reçu depuis le début de la semaine le soutien de la grande majorité des médecins occupant des postes de responsabilités qui s'inquiètent d'une dégradation de l'offre de soins. « Plus de 80 % des 175 responsables de pôles d'activités ont fait savoir par écrit qu'ils démissionneraient ».



Statistiques du chômage : nouvelle présentation contestée

Les statistiques mensuelles des demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi suivent depuis avril 2008 une nouvelle présentation, plus claire selon l'institution et le ministère, mais critiquée par certains statisticiens comme « *minimisant* » la réalité. Les demandeurs d'emplois inscrits au chômage sont regroupées en cinq catégories (A, B, C, D et E) qui ne recouvrent plus exactement les mêmes réalités que les huit anciens groupes qui existaient depuis 1995. Cette nouvelle présentation, instaurée après de nombreuses polémiques sur les statistiques du chômage, notamment en 2007, visait, selon Pôle emploi, à mieux refléter « *la réalité complexe du chômage* ». Mais des statisticiens de la direction de la Dares, de l'Insee et de Pôle emploi avaient estimé notamment que la mise en avant de la catégorie A ne pouvait s'expliquer que par la volonté de « *minimiser le nombre réel de demandeurs d'emploi inscrits* ».



Thales Alenia Space : le suicide d'un salarié à son domicile reconnu « *accident du travail* »



Le suicide, à son domicile en 2008, d'un salarié du groupe de défense et d'aéronautique à Toulouse, a été reconnu comme « *accident du travail* » par la commission de recours amiable de la CPAM de Haute-Garonne.

Ce responsable Qualité au sein de l'entreprise, s'était donné la mort alors qu'il avait « *rendez-vous avec sa hiérarchie pour fixer ses objectifs annuels* », a rappelé un délégué de la CGT, Philippe Queulin, lors d'une conférence de presse. « *Il avait alerté ses responsables à plusieurs reprises (dans ses rapports hebdomadaires et des mails) sur le stress qu'il subissait et les conditions difficiles auxquelles il devait faire face* ».

Cadres et non cadres : les différences de traitements ne vont pas de soi

Dans une affaire de licenciement d'une secrétaire employée par la cave coopérative l'Occitane, la cour d'appel de Montpellier vient de décider qu'une employée avait droit aux mêmes avantages que les cadres placés dans cette situation, l'employeur n'ayant pas justifié la différence de traitement pratiquée par une « *raison objective et pertinente* ». La direction justifiait l'octroi de contreparties différenciées par le fait que « *les ouvriers, employés et les cadres se trouvent de par la nature de leurs fonctions dans des situations différentes* ». Pour la Cour d'appel, « *il ne résulte nullement des dispositions de la convention collective* » applicable en l'espèce « *que les partenaires sociaux qui l'ont négociée aient justifié objectivement* » de la différence de traitement entre cadres et non-cadres. Le fait, poursuit-elle, que « *les cadres occuperaient des postes plus qualifiés, avec plus de responsabilités* » ne constitue pas en soi une raison « *objective* » à une telle disparité.



Ministère de la Culture : grève contre les suppressions de poste et les restrictions budgétaires

Les organisations syndicales du ministère de la Culture ont déposé un préavis de grève pour le mercredi 2 décembre sur l'ensemble de ce ministère, pour s'opposer aux suppressions de postes à venir et aux restrictions budgétaires.

Le Centre Pompidou est déjà en grève, depuis lundi et fermé au public.



Petite enfance : « Pas de bébés à la consigne ! »

Le collectif « Pas de bébés à la consigne ! » (auquel participe la CGT) appelle à manifester, le samedi 5 décembre, à 14 h 30, Place de l'Opéra, à Paris, afin de protester contre la dégradation annoncée des conditions d'accueil des jeunes enfants :

- accueil de 5 enfants simultanément pour un(e) même professionnel(le) de la petite enfance ;
- assistantes maternelles ne bénéficiant que de 30 h de formation initiale ;
- qualifications à la baisse dans les crèches ;
- application de la directive européenne qui prévoit la mise en concurrence des établissements d'accueil du jeune enfant.

Site internet du collectif : <http://www.pasdebebesalaconsigne.com/>

Formation continue : un salarié sur deux n'en a pas bénéficié depuis trois ans

Selon une étude du cabinet de conseil Cegos, plus d'un salarié sur deux (52 %) affirme n'avoir bénéficié d'aucune formation au cours des trois dernières années. Les salariés des grandes entreprises (employant plus de 2 000 salariés) sont ceux qui ont bénéficié le plus de formation (63 %, contre 33 % pour les salariés des entreprises de moins de 50 salariés). De même les cadres ont été plus formés (63 %) que les employés (44 %) et les ouvriers (32 %). Seulement 29 % des salariés affirment connaître précisément le Droit Individuel à la Formation (DIF) et 52 % en ont entendu parler (contre 19 % qui ne connaissent pas du tout).



Immobilier : coup de froid sur l'accession à la propriété



L'Association pour la Promotion et l'Étude du Logement des Salariés (APELS) a mis en garde vendredi contre les conséquences de la montée du chômage sur l'accession à la propriété, demandant que l'assurance qui permet de faire face aux mensualités d'un crédit immobilier en cas de perte d'emploi soit généralisée. La crise entraînerait, selon l'APPELS, « un recul rapide de la primo-accession » de près de 20 % en 2009 et de 11 % pour l'année précédente. Mais la crise touche aussi les personnes qui ont déjà acheté un bien et peinent à rembourser leur crédit. L'APELS préconise la généralisation de l'assurance perte d'emploi, qui couvre les mensualités d'un crédit immobilier en cas de chômage. Actuellement seuls 10,9 % des accédants à la propriété ont souscrit une assurance de ce type, selon l'association.

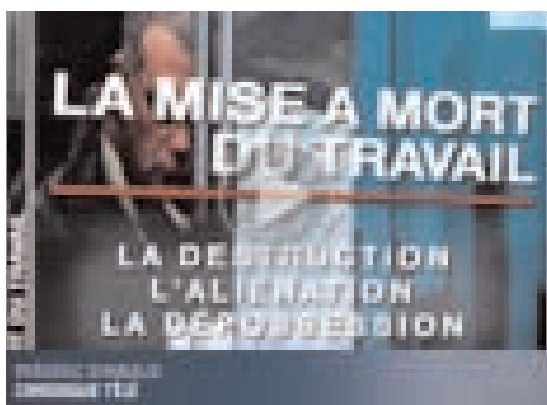
Santé au travail : réprimer ses émotions n'est pas bon pour le cœur

Selon une étude scientifique publiée en Grande-Bretagne mardi, les hommes qui répriment leurs émotions quand ils sont injustement traités au travail ont deux fois plus de risques de subir une attaque cardiaque.

Ceux qui expriment leurs émotions spontanément, par exemple en se mettant en colère contre leurs collaborateurs, ont un risque cardiaque moyen, explique l'étude publiée par le Journal d'Epidémiologie et de santé publique, qui met en garde contre le risque encouru par ceux préférant tout garder pour eux. Ceux qui réagissent à un traitement injuste d'une façon directe, par exemple en prenant à partie directement la personne avec qui ils sont en conflit, ou se mettent en colère, n'ont pas de risque de crise cardiaque supérieur à la moyenne.



« La mise à mort du travail » : rencontre avec les réalisateurs à l'Arche de la Défense



L'union locale CGT de la Défense organise une rencontre débat avec les réalisateurs du film documentaire « *La mise à mort du travail* » le jeudi 3 décembre 2009 de 12 h à 14 h dans le grand amphithéâtre du toit de l'Arche.

France 3 a diffusé il y a quelques semaines des reportages intitulés « *La mise à mort du travail* ».

Aujourd'hui, toutes ces souffrances au travail coûtent environ 3 % du PIB annuel ! Et parler de « *mise à mort du travail* » ce n'est pas dire que les conditions de travail sont pires aujourd'hui qu'il y a cinquante ans, ni prophétiser la fin du travail, c'est dire qu'on est en train de vider le travail de sa substance, de ce qui lui permet de donner du sens à nos vies.

Le réalisateur de ces films : Jean-Robert Viallet et l'assistante du réalisateur Alice Odier ont décortiqué les origines de la souffrance

physique et psychique dans le monde professionnel, en tentant de montrer ces souffrances et d'en comprendre les causes. Ils seront présents avec d'autres invités pour débattre et répondre aux questions.